



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 3461

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur les initiatives prises par EDF-GDF en matière de diversification. Depuis quelques années en effet, EDF-GDF ont entrepris de développer des activités venant concurrencer directement celles des entreprises privées. Cette situation contraire à l'esprit de la loi de nationalisation comme aux principes retenus par le Conseil économique et social dans un rapport récent met en péril de nombreuses entreprises privées de toutes tailles notamment dans le secteur du bâtiment. On ne peut aujourd'hui que constater que ces diversifications constituent une sorte de nationalisation souterraine. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître de quelle manière il envisage d'agir pour mettre fin à cette anomalie.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur a été attirée par de très nombreux parlementaires, élus locaux et responsables d'organisations professionnelles sur la politique de diversification conduite par EDF et GDF. Bien que cette politique soit encadrée par les contrats de plan de ces établissements, elle est toutefois jugée contraire à la loi de nationalisation du 8 avril 1946 en vertu du principe de spécialité, instauratrice de distorsions de concurrence, et menaçante pour le développement local d'activités industrielles indépendantes. Afin de mieux apprécier la nature, l'importance et l'impact de ces diversifications, et d'engager les réformes de leur contrôle par la puissance publique qui apparaîtront nécessaires, le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur a confié une mission sur ce sujet à l'inspection générale de l'industrie et du commerce, qui devra lui faire rapport pour le 15 octobre 1993.

Données clés

Auteur : [M. Le Nay Jacques](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3461

Rubrique : Electricité et gaz

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1885

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2955